

Conseil municipal du 3 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 3 décembre 2020, 12 h 00.

PRÉSENTS PAR

VIDÉOCONFÉRENCE: Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 12h07, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU BUDGET 2021**
3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**
4. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 1^{er} décembre 2020.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2020-560

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DU BUDGET 2021

VS-CM-2020-561

CONSIDÉRANT que les revenus de fonctionnement estimés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 totalisent 365 517 800 \$;

CONSIDÉRANT que les charges de fonctionnement, prêts, financements et

Conseil municipal du 3 décembre 2020

affectations estimées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 totalisent 365 517 800 \$;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE les prévisions budgétaires de revenus de fonctionnement pour l'exercice financier de la Ville de Saguenay se terminant le 31 décembre 2021 soient adoptées et que les revenus soient appropriés pour les charges spécifiées auxdites estimations budgétaires;

QUE tous les deniers et revenus qui pourront être perçus par la trésorière durant l'exercice financier 2021 et qui ne sont pas spécialement appropriés fassent partie du fonds d'administration, section des activités municipales de la Ville de Saguenay, et que sous l'autorité de la présente résolution, ils pourront être employés à toutes les fins qui sont du ressort et de la compétence de la Ville;

QUE les prévisions budgétaires de charges de fonctionnement, prêts, financements et affectations pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, soient adoptées et confirmées sujettes à l'adoption du règlement ou résolution du conseil lorsque requis;

QUE le montant de 400 000 \$ budgété au niveau des affectations soit approprié à la réserve financière pour le service de l'eau lors de sa mise en vigueur;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay décrète que le budget sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Saguenay;

ET QUE le Service des communications et des relations avec les citoyens de la Ville de Saguenay soit mandaté afin de faire la publication requise.

La mairesse demande le vote sur la proposition, le conseiller Marc Pettersen en fait la demande. La proposition est adoptée à la majorité, seul le conseiller Marc Pettersen ayant voté contre.

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

VS-CM-2020-562

QU'il soit résolu d'adopter le programme triennal des dépenses d'immobilisations tel que montré sur le document intitulé «Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023» daté du 23 novembre 2021 établissant les dépenses d'immobilisations retenues par la Ville de Saguenay comme suit :

<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
71 103 540 \$	79 772 240 \$	79 227 740 \$

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay décrète que le Programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Saguenay;

ET QUE le Service des communications et des relations avec les citoyens de la Ville de Saguenay soit mandaté afin de faire la publication requise.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 12h43 à 12h44.

Conseil municipal du 3 décembre 2020

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se tient à huis clos, la population est invitée à faire parvenir leurs questions par courriel avant la séance.

Aucune question n'a été reçue.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse procède à la levée de la présente séance à 12h44.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 7 décembre 2020.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sg